

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 13 SEPTEMBRE 2023 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

23/062/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 4ème répartition 2023 - Approbation de conventions - Budget primitif 2023.

23-39962-DS

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille souhaite proposer aux Marseillaises et aux Marseillais toute activité pouvant intervenir dans leur temps libre, qu'elle soit culturelle, associative, sportive et en prenant totalement en compte la situation géographique exceptionnelle de Marseille.

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique qui vise à proposer une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique sportive mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la politique sportive de la Ville :

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc.

- favorise le développement d'un écosystème sportif riche et diversifié, capable de répondre aux sportifs comme aux attentes du public le plus large.

Elle poursuit des objectifs spécifiques :

- promouvoir le sport comme vecteur de prévention et d'éducation pour la santé. De nombreux projets font apparaître l'impérieuse nécessité de pratiquer une activité physique bonne pour la santé.

- favoriser l'émergence du sport pour tous et de toutes les disciplines. La prise en charge de l'ensemble des Marseillais et Marseillaises, dans le domaine du sport, constitue un enjeu majeur et essentiel dans l'élaboration de cette politique. Au-delà de l'aspect santé le sport fait émerger des valeurs fondamentales, pour tous les publics, respect, entraide, habiletés motrices, initiation qu'il convient d'entretenir et de développer.

- promouvoir les événements sportifs comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité.

La Ville de Marseille souhaite apporter une aide financière aux associations sportives pour leur fonctionnement et/ou l'organisation de manifestations sportives qui ont pour son image un impact direct au niveau local, national ou international.

Ces subventions sont attribuées selon certains critères tels que le nombre de disciplines pratiquées, le nombre de licenciés et le niveau d'évolution en compétition.

Dans le cadre de la politique sportive de la Ville de Marseille, exposé ci-dessus, il convient d'effectuer une 4^{ème} répartition d'un montant global de 427 700 Euros (quatre cent vingt-sept mille sept cents Euros), dont 100 700 Euros (cent mille sept cents Euros) pour des associations de notre secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Sont approuvées les conventions ci-annexées avec les associations sportives suivantes ainsi que les subventions proposées.

SPORT COMPETITION ET LOISIRS					
Mairie du 6 ^{ème} secteur – 11/12 ^{ème} arrondissements					
110447	AJC Marseille Sport et Culture	35 route des 3 Lucs 13012 Marseille	EX022003	1 000	Action Rugby Touch en marche Séniors Date : février à juin 2023
11900	Club Athlétique de Marseille Le Phénix Valentinois	rue Roger Pitet 13011 Marseille	EX022298	3 000	Fonctionnement du club de football

33204	Les Archers des 3 Lucs	39 boulevard Alfred Blachère 13012 Marseille	EX021575	4 000	Fonctionnement du club de tir à l'arc
27025	Les Rollers Méditerranéens	71 avenue des Caillols – Parc Dessuard – 13012 Marseille	EX022161	1 200	Fonctionnement du club de rollers
11904	Massilia Arc Club	38 avenue de la Gare – 13011 Marseille	EX021859	2 500	Fonctionnement du club de tir à l'arc
124360	Marseille Tennis Handisport	6 avenue Roger Salzmann – 13012 Marseille	EX021958	3 000	Fonctionnement du club de tennis
27624	Rugby Club Marseillais	3 avenue Jean Compadiou – 13012 Marseille	EX021689	7 000	Fonctionnement du club de rugby
171253	Saint Marcel Basket	59 traverse de Faïenciers – La Floriane Villa 18 13012 Marseille	EX022109	6 500	Fonctionnement du club de basket
24731	Team Marseille Blue Stars	CMA Saint Marcel 216 boulevard de Saint Marcel – 13367 Marseille Cedex 11	EX022250	15 000	Fonctionnement du club de football Américain
11805	Union Sportive Michelis	Cercle Robert Calvani - Cité Michelis - 4 avenue du Pontet - 13011 Marseille	EX021367	7 500	Fonctionnement du club de football
11915	Vélo Club la Pomme	462 boulevard Mireille Lauze – 13011 Marseille	EX021639	50 000	Fonctionnement du club de vélo

ARTICLE 2 Pour les manifestations sportives, les subventions ne pourront être versées qu'après leur déroulement effectif.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer les conventions susvisées.

ARTICLE 4 La dépense correspondante d'un montant 427 700 Euros (quatre cent vingt-sept mille sept cents Euros), dont 100 700 Euros (cent mille sept cents Euros) pour des associations de notre secteur, sera imputée sur le Budget Primitif 2023 – DS 04022 – fonction 40 – nature 6574.1 – action 20190701.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**